

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251218-20251202-DE

L'an deux mille vingt cinq

Le : 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Cyril CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON ; Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

DÉLIBÉRATION 2025-12-02 ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux attributions de l'assemblée délibérante en matière d'organisation des services ;

Vu le statut général de la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de règlement intérieur des services municipaux annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 05 décembre 2025 ;

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales d'organisation du travail, les droits et obligations des agents, ainsi que les consignes de sécurité applicables au sein des services municipaux.

Madame le Maire précise que ce document constitue un outil de communication interne permettant de garantir une information claire et partagée entre la collectivité et les agents.

Madame le Maire présente le projet de règlement intérieur des services municipaux, qui a été soumis pour avis au Comité social territorial selon les procédures en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance du projet de règlement intérieur annexé, Après avis du Comité social territorial favorable en date du 05 décembre 2025,

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Votants : 22

Présents : 18

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité,

- Le règlement intérieur des services municipaux, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- DIT que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 01 janvier 2026 ;
- PRÉCISE qu'il s'applique à l'ensemble des agents de la commune, quels que soient leur statut et la durée de leur engagement, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement intérieur ;
- DIT que le règlement intérieur sera porté à la connaissance de l'ensemble des agents par voie d'affichage et/ou remise d'un exemplaire individuel, et tenu à disposition au sein des services.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

Présente délibération ;

ID : 087-218712503-20251218-20251202-DE

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 23 décembre 2025

Affiché / Notifié le 23 décembre 2025

Certifié exécutoire le 23 décembre 2025

Publiée le 23 décembre 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

